

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-M-277 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN
REGARD DU TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À L'AUTORITÉ DES
MARCHÉS PUBLICS**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le « *Règlement numéro 2019-M-277 sur la délégation de pouvoirs en regard du traitement des plaintes relatives à l'autorité des marchés publics* », adopté par le conseil lors de sa séance du 14 mai 2019, **entre en vigueur en date de la présente publication.**

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 50 rue Saint-Joseph, du lundi au vendredi, de 8h à 17h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 15 mai 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur

Règlement numéro 2019-M-277 sur la délégation de pouvoirs en regard du traitement des plaintes relatives à l'autorité des marchés publics

Je soussignée, Me Stéphanie Allard, greffière de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 15 mai 2019 sur le site internet de la Ville et par affichage au bureau de la municipalité (près de la porte principale de l'hôtel de ville), en conformité avec le « *Règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics* » édicté selon l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation à Sainte-Agathe-des-Monts, ce 15 mai 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière